

## COMMUNE DE SAHUNE

### PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

#### ORDRE DU JOUR :

- Intervention de la gérante du camping « les oliviers » : compte rendu de la saison écoulée
- Délibération / convention concordante pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire – 2023
- Délibération / autorisation de signature des actes administratifs pour l'acquisition d'un terrain
- Délibération / aménagement locaux Mairie (bibliothèque et bureau)
- Délibération / Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité du captage de la Grande Fontaine
- Décision Modificative : provision « créance douteuse »
- Point sur les avancements des travaux en cours
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 8

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Henri GRAUGNARD, Sandrine PRUD'HOMME, Christine DUMOTIER, Laurent DROUET, Roxane FELIX

Absents : Philippe ROBIN, Jennifer MOURRE

Secrétaire de séance : Christine DUMOTIER

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20h40 et demande aux conseillers de bien vouloir prendre en compte une nouvelle délibération non évoquée dans l'ordre du jour de la convocation.

#### **0 – Approbation du compte rendu du 4 septembre 2023 :**

Le compte rendu du 4 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **1 – Intervention de Madame Jolanda Heikmans, gérante du camping « les oliviers » : compte rendu de la saison 2023**

Monsieur le Maire remercie Madame Jolanda Heikmans pour le sérieux de la gestion du camping reflétant son dynamisme.

Madame Jolanda Heikmans, nouvelle gérante du camping municipal, a présenté au Conseil Municipal son bilan de fréquentation de la saison 2023 (nuitées et petite restauration).

En raison des intempéries du printemps, les mois de mai et juin n'ont pas connu la fréquentation espérée et c'est à partir du 14 juillet qu'une nette augmentation s'est faite ressentir avec un pic au mois d'août qui a été favorisé avec l'arrivée de familles et une clientèle étrangère (notamment grâce à la publication sur un site internet).

Le camping a enregistré, sur les 4 mois, 800 nuitées.

Ce bilan de saison 2023 permet d'identifier les points positifs et ceux à améliorer pour l'année 2024.

Quelques aménagements extérieurs sont à prévoir.

L'année prochaine s'annonce prometteuse avec déjà quelques réservations.

Madame Heikmans fait part au Conseil Municipal de sa satisfaction et des avis positifs déposés sur le site internet du camping.

## **2 - Délibération / convention concordante pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale est compétente en matière de voirie communautaire.

Il indique que, dans le cadre des travaux de voiries d'intérêt communautaire, des dotations sont allouées aux communes par le Conseil Départemental pour l'année 2023.

Considérant que la commune a fait part de besoins impératifs et urgents en matière de travaux de voirie complémentaire, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la CCBDP, par ses compétences, est Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux de voirie.

Par conséquent, une convention concordante doit être établie entre la CCBDP et la commune pour le financement des travaux complémentaires.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que le montant des travaux étant supérieur aux dotations allouées, le montant prévisionnel de dépassement de l'enveloppe allouée serait de : 6.953,34 € HT.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer la convention concordante pour le financement des travaux complémentaires qui seront intégralement pris en charge par la commune.

Décision approuvée à l'unanimité.

## **3 – Délibération / autorisation de signature des actes administratifs pour l'acquisition d'un terrain**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet d'acquisition d'un terrain en bordure de rivière et proche du village.

Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont émis un avis favorable pour l'achat des parcelles concernées, dans la mesure où le prix proposé par le vendeur restait dans les possibilités de la commune. Le propriétaire a été contacté et est favorable à la vente du terrain à la commune.

En accord avec le prix de vente proposé à 12.000 €, Monsieur le Maire demande aux élus de valider un accord de principe pour cette acquisition et de lui donner pouvoir pour faire procéder aux opérations préalables à la transaction.

Entendu ses explications, Monsieur le Maire demande aux conseillers une autorisation générale pour la signature d'actes administratifs réalisés dans le but d'acquérir ces parcelles.

Décision approuvée à l'unanimité.

## **4 – Délibération / aménagement locaux Mairie (bibliothèque et bureau)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers deux projets évoqués lors de précédents Conseils Municipaux :

. La future bibliothèque communale qui nécessite un aménagement de rayonnages, de travaux d'électricité et de peinture.

. Le bureau du secrétariat de la Mairie qui demande un aménagement.

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs établis pour cela et invite les conseillers à délibérer :

- . pour l'aménagement (Menuiserie ) pour un montant HT de .....17.027,93 €
- . pour l'équipement électrique pour un montant HT de .....1.458,00 €
- . pour les travaux de peinture pour un montant HT de .....2.044,50 €
- Soit un montant total HT de .....20.530,43 €**

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver ces devis afin de solliciter l'attribution d'une subvention du Département.

Décision approuvée à l'unanimité.

## 5 – Délibération / Assistance à Maîtrise d’ouvrage pour la mise en conformité du captage de la Grande Fontaine

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la mise en conformité du captage de la Grande Fontaine, un devis a été réalisé par le Département.

Le coût total de la procédure administrative est estimé à 20.000 € HT maximum, pouvant être financé à 80 % par le Conseil Départemental, soit un reste à charge communal de 4.000 € HT.

La commune sollicite le Département dans sa compétence d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage sur ce projet pour un montant de 2.129,40 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider l’assistance à Maîtrise d’ouvrage du Pôle d’Ingénierie Eau et Assainissement du Département de la Drôme pour le projet de mise en conformité du captage de la Grande Fontaine.

Décision approuvée à l’unanimité.

## 6 – Décision Modificative / virement de crédit

Monsieur le Maire explique aux conseillers, qu’à la demande du Trésorier, il convient de procéder à un virement de crédit d’un montant 8.350 € (du chapitre 011 - fonctionnement général - au chapitre 68 – provisions), ceci afin de faire une provision supérieure à celle prévue au budget 2023.

Cette opération concerne une dette d’un administré sur un contentieux depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la Décision Modificative de 8.350,00 €.

Décision adoptée à l’unanimité.

## 7 – Point sur les avancements des travaux en cours

- Avancement travaux logement : divers corps de métiers interviennent régulièrement sur le chantier de réhabilitation du logement à l’étage de la Mairie.

## 8 – Compte rendu diverses réunions

- Installation de la fibre : dans le cadre de la présentation des travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune, une rencontre avec le chargé des travaux a eu lieu en Mairie vendredi 29 septembre 2023.  
Ces installations permettront aux usagers de bénéficier des services « très hauts débits sur fibre optique ».
- Réunion des maires de l’ancienne communauté de communes du Val d’Eygues :  
Afin d’améliorer l’instruction des demandes d’urbanisme adressées aux services de la DDT (Direction Départementale des Territoires de la Drôme) et palier à leur complexité, les maires de l’ancienne communauté de communes du Val d’Eygues ont pu faire part de leurs difficultés rencontrées et des points à améliorer.  
Etaient présents à cette réunion, les sénateurs Madame Marie-Pierre Monier et Monsieur Bernard Buis.
- Réunion avec les conseillers départementaux pour l’attribution des subventions 2024 :  
Les projets de voirie de la zone d’activité de la Plaine du Pont ainsi que la bibliothèque municipale et le bureau de la Mairie ont été exposés aux conseillers départementaux dans le cadre de l’attribution de subventions.  
Concernant l’aménagement du chemin de sortie de la Zone d’activités, l’entreprise Brun TP a fourni un devis qui a été présenté au Département pour demande de subvention.

- Bulletin communal : Comme chaque année, il faut prévoir l'élaboration du bulletin communal pour distribution fin d'année.
- Marché de producteurs (point sur la saison 2023) : la saison 2023 a été marquée par les aléas climatiques telle que la chaleur. Les recettes des emplacements des exposants sont en légère baisse.
- Eclairage public : afin de réduire la facture annuelle d'électricité de la commune, le Conseil Municipal a évoqué la possibilité de couper l'éclairage public, sur créneau horaire de 5 heures par journée, dans l'attente d'une estimation des frais engendrés.
- Composteur collectif : dans le cadre du déploiement des composteurs collectifs sur le territoire de la Communauté des Communes, chaque commune peut être équipée d'un composteur collectif. Une étude sur un potentiel emplacement et sur la gestion de ce composteur est à prévoir.
- Nouvelle association : « les sahunais »: un regroupement des associations « le club du renouveau » et « les natifs de Sahune » a été décidé par les adhérents. L'association dénommée « les sahunais », ouverte à tous, propose de nouvelles activités et continuera d'utiliser une salle de la mairie.
- Energies renouvelables : dans le cadre du projet de développement des énergies renouvelables émis par le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues en application de la loi du 10 mars 2023 destinée à faire face aux crises climatiques et énergétiques, des propositions sont à définir pour l'implantation de nouvelles énergies (panneaux photovoltaïques, hydro électrification, géothermie).
- Vestiaires stade : Avec les contraintes liées à la zone inondable concernant le projet d'agrandissement des vestiaires et au vu des travaux prévus s'avérant trop onéreux, il a été décidé de laisser en sommeil, pour le moment, ce projet.

La séance est levée à 22h30